



## Vol en chambre universitaire

Par **kessy\_old**, le **05/11/2007** à **11:40**

Bonjour

Je suis étudiant et je loge dans une chambre universitaire. La semaine dernière, j'ai passé la nuit chez une amie et à mon retour, mon ordinateur portable, ma play station et divers objet de valeur avaient disparu. J'ai mené une enquête de voisinage et j'ai appris qu'une personne **possédant une clé** avait tenté d'entrer chez tous les habitants du bâtiments. Avoir avoir porté plainte, j'ai également appris qu'un trousseau de clés avait été dérobé dans la loge de la concierge du bâtiment, fait qui n'avait nullement été signalé. De plus, la directrice **refuse de changer les serrures**, même si le trousseau de clés permet non seulement d'ouvrir les 120 portes de mon bâtiment mais également celles de 6 autres bâtiments de la résidence. Mon assurance refuse de m'indemniser puisqu'il n'y a eu aucune infraction. Quel recours me reste-t-il ?

Je vous remercie

Par **fritz974**, le **16/12/2007** à **17:24**

déjà un avantage, vous jouerez moins à la Playstation et vous allez étudier plus....

Par **kessy\_old**, le **17/12/2007** à **11:37**

Merci pour tant de compassion mais ça ne répond pas à ma question...

Par **Nessos**, le **18/12/2007** à **12:58**

Bonjour.

Votre question concerne les recours contre votre assurance, ou contre la directrice ?

Pour l'assurance, je vous conseille tout simplement de lire attentivement votre contrat d'assurance, notamment la partie consacrée au vol. Le fait qu'il n'y ait pas eu d'infraction n'empêche pas automatiquement un remboursement des objets volés. Surtout que dans votre cas, le vol sans infraction n'est pas de votre faute mais est dû à une négligence du concierge de l'établissement.

Je vous conseille également de lire le contrat de location de la chambre d'universitaire. La responsabilité du logement universitaire semble en cause dans cette affaire. Si jamais il y a une faille dans ce contrat, vous pouvez porter plainte pour manquement à par exemple une obligation de sécurité et d'intégrité des logements.